M-126

Motion de MM. Paul Oberson, Pierre Losio, Olivier Coste, Mme Virginie Keller Lopez, M. Robert Pattaroni, Mmes Ruth Lanz, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal, Michèle Ducret et M. Guy Dossan: «La Bâtie-Festival de Genève: quel bilan, quel avenir?»

(renvoyée à la commission des arts et de la culture par le
Conseil municipal lors de la séance du 15 novembre 2000)

PROJET DE MOTION

Considérant:

– l'importance artistique et régionale de la Bâtie-Festival de Genève;
– le succès public de ce festival;
– l'inscription durable de ce festival dans la vie culturelle et régionale;
– l'originalité de la programmation, qui développe pluridisciplinarité et transversalité dans la création;
– que ce festival est un lieu de rencontre stimulant entre créateurs régionaux et étrangers,

considérant aussi:

– l'histoire de ce festival;
– qu'il a été créé par des artistes locaux et pour des artistes locaux et qu'il s'appelait à l'origine «Festival annuel des associations culturelles genevoises»;
– que ce festival a toujours entretenu des relations partenaires avec le milieu associatif et culturel local et régional;
– que la programmation des accueils extérieurs s'est sensiblement développée au cours des dernières années;
– que la présence de créateurs locaux et régionaux est de moins en moins visible dans la programmation;
– qu'il est souhaitable qu'un débat s'instaure sur le rôle et les missions de ce festival;
– que ce débat est attendu dans différents milieux culturels,

considérant, enfin:

– que la Bâtie-Festival de Genève a présenté, ce printemps, une demande importante de subvention supplémentaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'établir un rapport sur l'évolution de la Bâtie-Festival de Genève, ses relations avec les partenaires culturels locaux et régionaux (associations et institutions), les missions que cette manifestation devrait assumer dans le paysage culturel régional;

– d'élaborer, si nécessaire, un contrat de prestation avec la Bâtie-Festival de Genève et d'en présenter le contenu au Conseil municipal.